

La vérification des pouvoirs sera terminée samedi.

11 heures du soir. — On sort de chez M. Schneider. Grande réunion. Tous députés et quelques Auvergnats!

Noms des convives :
Côté des Auvergnats. M. du Miral et M. Guyot-Montperron !
Côté des députés. MM. Régis, Rouleaux-Dugage, Daru, Busson-Billaud, Vendre, Magnin, E. Picard, Latour-du-Moulin, Glais-Bizoin, Bethmont, Lehon, Rollet, St-Germain, Chaux-d'Est-Ange, et d'autres.

Présents à la soirée.
MM. de Maupas, l'ambassadeur de Prusse, l'ambassadeur de Russie, St-Valry de la Patrie, et Robert Mitchell, du Constitutionnel.

Le sujet de conversation !
Demandez la joie des enfants, la tranquillité des parents, nouveau jouet du jour de l'an, le nouveau ministère !
C'est presque aussi ennuyeux que la vérification des pouvoirs.
Et pourtant demain, on recommence à une heure.

Revue de la Presse

La « crise ministérielle » voilà le thème de tous les journaux. Chaque nouvelliste a sa petite liste à lui, qu'il patronne, recommande, exalte à tous propos, dans laquelle il voit le salut de la France et dont il annonce chaque matin le triomphe pour le lendemain. Comme le dit le *Peuple français*, cette impatience des nouvellistes a égaré le sentiment public, qui, reconnaissant certaines modifications inévitables a voulu les voir immédiates :

« Que des prévisions aient été agitées, dit la feuille de M. Duvernois, que des pourparlers en vue de l'avenir aient eu lieu, cela n'est pas douteux. Pour que le contraire eût été possible, il faudrait admettre que dans les régions officielles on ne cherche pas à prévoir ni à préparer le lendemain. Mais que, dans la situation actuelle, ces prévisions et ces pourparlers pussent aboutir à une solution immédiate, il n'y avait que des nouvellistes capables de le croire.

La première condition du régime parlementaire auquel nous revenons, mais que nous paraissons avoir passablement oublié, consiste en ceci, que les hommes politiques chargés des affaires publiques acceptent pleinement la responsabilité des actes qu'ils ont accomplis ; mais elle réside aussi en ceci que ces mêmes hommes, à moins de vouloir se perdre en naissant, doivent repousser avec soin toute responsabilité relativement aux actes qu'ils n'ont pas accomplis eux-mêmes, et que quelquefois ils ont blâmés. Dans la situation actuelle, comment des hommes doués du moindre sens politique auraient-ils pu consentir à venir se placer sur un terrain qu'ils n'avaient pas préparé, qui n'était pas le leur ? Comment auraient-ils pu venir défendre et expliquer des faits électoraux qu'ils ignoraient, auxquels ils étaient absolument étrangers ? Il est possible que sans la longue durée de la vérification des pouvoirs les événements se fussent précipités davantage ; mais il est évident que le devoir de l'ancienne administration était de rester à son poste jusqu'à la fin de cette vérification, pour donner à ces élections le concours moral et l'appui de sa présence, pour assurer en un mot la pleine responsabilité de ses actes.

Le *Français* ne voit pas les choses du même œil. Selon lui, le gouvernement — et ici le gouvernement, c'est l'Empereur — hésite à suivre les conseils qui lui sont donnés et n'abandonne qu'à regret le pouvoir personnel :

« S'il ne sait pas aujourd'hui se décider, écrit M. Paul Thureau, un jour viendra peut-être, après tous ces retards, où il voudra se retourner vers les hommes qu'il ne peut se résoudre maintenant à accepter franchement. Est-il sûr de les retrouver alors disposés à

monter à son bord ? Et en tout cas, ne lui imposeraient-ils pas des conditions autrement dures ? Le gouvernement devrait cependant savoir ce que lui coûtent tous ces retards. Pendant qu'il hésite, le temps marche. Qu'il compare les programmes des divers époques. Nous ne parlerons pas du peu qu'il lui aurait fallu accorder avant les élections. Mais qu'il rapproche le programme des 116 au mois de juillet, celui même qu'ils auraient formulé au début de la session, de celui qui vient de signer les députés du centre droit eux-mêmes. Il verra combien la progression est rapide. Qu'exigera-t-on demain ? Qu'exigera-t-on dans quelques mois ? L'histoire devrait même lui apprendre qu'il vient un moment où les exigences sont des révolutions. »

Sur cette même question, M. Ernest Picard publie dans l'*Electeur libre* un article qui se termine ainsi :

« Nous sommes tous d'accord pour sortir du gouvernement personnel ; mais cette déclaration, que chacun répète à l'envi, est insuffisante si les ressorts qui font et qui animent la dictature ne sont pas changés.

« La première condition d'un progrès dans ce sens, c'est l'arrivée au pouvoir d'hommes bien déterminés à avoir leur volonté propre, modérés si l'on veut, mais inébranlables dans leur modération, et surtout rebelles à tous ces expédients qui prolongent un système qu'ils ont pour mission de détruire. « Si ces hommes consentent à servir le pax en acceptant le fardeau du pouvoir, c'est pour eux qu'il faudra redire : Paix aux hommes de bonne volonté !

« La France, en effet, après vingt ans de gouvernement personnel, court un danger dont son glorieux passé et sa richesse intellectuelle auraient dû la défendre : le danger d'être livrée aux médiocrités audacieuses et impuissantes. On l'a dit avec une grande vérité : quand le pouvoir n'est plus disputé à la tribune, il devient le prix d'obscures intrigues.

« Quand le régime parlementaire n'existe que de nom, ce ne sont plus les hommes d'Etat qui ont le crédit, mais bien les courtisans, ce n'est pas la nation qui est consultée, c'est la faveur qui dicte les choix. Par là, le dernier coup serait porté à la grandeur de la France. Le moment est critique. Depuis vingt ans, nous avons vécu sur le passé, et les débris de nos assemblées anciennes nous ont encore donné le meilleur contingent de force et de savoir ; ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est que le pouvoir émane réellement des représentants du pays, et dans la période transitoire que nous allons traverser, notre grand intérêt est de ne pas tomber dans des mains infidèles qui rendent au gouvernement personnel tout ce qu'elles auront artificieusement emprunté à la liberté.

La *Marseillaise* ne partage pas ces illusions et ne voit qu'une forme de gouvernement possible : c'est la république, avec M. Rochefort pour président probablement.

L'idée d'un empire parlementaire est tellement sangnue dit-elle, qu'on a peine à croire qu'elle soit éclose dans la cervelle de gens qui, vu les places qu'ils occupent, doivent avoir passé beaucoup d'examen. Outre que ce serait une importation étrangère, antipathique à nos mœurs et à nos habitudes, ne nous dissimulons pas que c'est une façon habile de tourner le problème au lieu de le résoudre.

La question est celle-ci, et vraiment nous sommes honteux de la répéter tous les jours, mais on nous y force :

« Un peuple peut-il, oui ou non, se gouverner lui-même et faire ses propres affaires ?

« La question ainsi posée ne souffre pas d'équivoque. Ils auront beau faire, beau tourner, il faudra qu'ils répondent. Nous nous chargeons pour eux de répondre : oui ! et de montrer de l'autre côté de l'Océan les quarante millions d'hommes qui feront bientôt la loi à l'ancien monde. L'argument est sans réplique : aussi ne s'en sert-on jamais.

Tout le monde lira, espérons-le, le discours du président Grant au congrès des Etats-Unis. Si un seul citoyen français, après cette lecture, ne se déclare pas converti à la République, si, comparaison faite entre l'Amérique et la France, entre les comptes que rend un César et ceux que rend un simple président, il hésite encore, nous nous engageons à aller au Corps législatif serrer la main d'Emile Ollivier. — ERNEST LAVIGNE. »

Le *Journal de Paris* apprécie avec beaucoup de sens une question d'un haut intérêt politique mise en lumière au meeting de Remiremont par M. Armé Seillière :

« Ceux qui ont eu le plus à souffrir des traités de commerce, ceux qui sont dès à présent ruinés, ce sont les patrons petits et moyens. Cette bourgeoisie provinciale, d'ordre moyen, qui vit rudement et sagement de son travail, avait toujours été considérée jusqu'ici comme la classe la plus utile à la nation française. C'en est le sang, les nerfs et la forte carcasse. Elle est la plus intéressée à maintenir l'ordre établi ; elle est essentielle dans une société qui est à la fois comme la nôtre, monarchique et démocratique ; elle forme un pont contre les passions révolutionnaires, parce qu'elle s'interpose tout naturellement entre les grands propriétaires ou les grands industriels et les masses laborieuses. Et cette classe, si intéressante, si paisible, si régulière, que vous devriez tâcher de créer si elle n'existait, vous l'anéantissez de vos propres mains, vous gouvernez monarchiquement, aux prises avec la révolution, toujours menaçante ! Cette source précieuse de force et d'ordre, vous faites tout ce qui dépend de vous pour la tarir ! Est-ce là, nous le demandons en conscience, de la bonne politique ? »

ALFRED REBOUX

Conseil Municipal de Roubaix.

Séance extraordinaire du 22 Octobre 1869.

(Suite)

Présidence de M. DESCAT, Maire.

Rapport du Directeur des travaux municipaux.

« Le service des travaux municipaux ayant reçu une nouvelle organisation au 1^{er} janvier 1869, on n'avait pu, lorsque le budget de 1869 a été dressé, diviser les dépenses de manière à faire coïncider les articles de budget avec les causes de dépenses de la nouvelle organisation.

Ainsi le budget porte pour les frais de ce service :

Géomètre voyer	fr. 4,500
Directeur	8,000
Employés et frais	7,000
Total	fr. 19,500

Or voici, d'après la nouvelle division, les fonctions du géomètre-voyer ayant été réunies à celles du directeur, quelles seront les dépenses approximatives au 31 décembre 1869 :

Directeur	fr. 7,000
Employés et frais	8,700
Total	fr. 15,700

Le surcroît de dépenses pour employés et frais, a plusieurs causes :

1° Une partie des dépenses de bureau de l'année 1868 n'ayant pas été payées sur le budget de cette année faute de crédits suffisants, elles ont dû l'être sur le crédit de 1869 ;

2° Le service des travaux étant absolument dépourvu d'instruments, on s'est vu dans l'obligation d'en acheter pour plus de 500 francs, c'est-à-dire à peine le nécessaire ;

3° Les travaux neufs ont rendu indispensable, vers le milieu de l'année, l'adjonction d'un dessinateur au service des travaux municipaux.

En résumé, le soussigné demande qu'en raison de la réorganisation du service, postérieurement à la fixation du budget, les trois articles de ce budget qui se rapportent audit service, soient réunis en un seul, et de manière à ce que, d'ici à la fin de l'année, les dépenses en soient toutes mandatées sur le crédit unique et total de 16,500 francs.

Roubaix, le 14 octobre 1869.

(Signé) Emile MOREAU.

Nous vous proposons de réunir en un seul article les crédits n^{os} 5, 47 et 48 du budget de 1869, formant ensemble la somme de 16,500 francs.

Le Conseil à l'unanimité adopte la proposition.

Acquisition d'un terrain rue Sainte-Thérèse.

M. le rapporteur des Commissions chargées d'étudier la question d'un achat de terrain rue Sainte-Thérèse pour agrandir l'école des garçons de la rue Decrême a la parole :

« Messieurs,

Vous avez chargé vos Commissions des travaux publics et de l'instruction de l'examen de la proposition de M. Dubucq qui consiste à vous demander l'achat d'une parcelle de terrain située rue Sainte-Thérèse, formant débouché au local de vos écoles de la rue Decrême.

Nous devons vous avouer que vos Commissions ont émis deux opinions complètement opposées. La Commission des travaux publics, à la presque unanimité, y a abstention d'un de ses membres, a conclu au rejet de la proposition ; la Commission de l'instruction publique, à l'unanimité de ses membres présents à son adoption.

L'argumentation de la Commission des travaux publics repose uniquement sur la pauvreté de notre caisse municipale, sur l'insuffisance actuelle de nos ressources. L'achat que vous nous demandez, dit-elle, n'augmentera que faiblement vos moyens de donner l'instruction à nos enfants pauvres. Vous avez ajouté une seconde école à la première déjà existante ; utilisez-les, et plutôt que d'en augmenter le coût par une dépense nouvelle de 10,600 francs, réservez cette somme pour la satisfaction de besoins nouveaux ; pour l'achat, par exemple, d'un terrain situé au Pile, qui ne tardera pas à vous demander aussi des écoles ; d'ailleurs rien ne nous dit, ajouta-t-elle, que la parcelle dont il s'agit, doive se vendre immédiatement. Dans quelques années, il sera peut-être temps encore de l'acquérir. Nos finances seront sans doute alors plus propices qu'aujourd'hui. Il eût été du reste opportun de proposer cet achat avant la construction qu'on vient d'ériger.

La Commission des écoles, au contraire, s'appuie sur l'exemple universel que lui donnent les propriétaires de notre ville. On n'ouvre jamais une rue à Roubaix, sans que les propriétaires des habitations situées dans la rue parallèle s'empressent d'acheter, même à chers deniers, un débouché dans l'artère qu'on livre à la circulation. — Les propriétaires du Grand-Chemin ont presque tous acquis une sortie sur la rue Traversière. — Ceux de l'embranchement ont tous acheté un aboutissant à la promenade. La Commission des écoles dit que si les lots contigus à notre propriété rue Ste-Thérèse ont été vendus à 18 fr. du mètre à des propriétaires n'ayant aucun intérêt dans le quartier, à fortiori la parcelle qui forme le fond de notre école de garçons, vaut beaucoup plus que le prix de 15 francs qui en est demandé. Il y a donc opportunité à l'acheter. — Hésiter serait à ses yeux une faute grave, la vente de ce terrain à quelque particulier exerçant un commerce ou une industrie plus ou moins insalubre, causerait des regrets tardifs mais inutiles. L'aération, la salubrité de deux écoles qui vont contenir 700 enfants, la plus-value d'une propriété communale ayant front sur deux rues parallèles, des conditions avantageuses d'achat, la possibilité d'y établir les gymnases recommandés par M. le ministre et dont on reconnaît l'utilité incontestable : telles sont les raisons qui ont frappé l'unanimité de votre Commission de l'instruction publique, et l'ont déterminée à vous recommander chaleureusement l'adoption de la proposition de M. Dubucq.

Le prix des fonds, y compris la moitié du pavé et de l'aqueduc, le remboursement des bordures de trottoir, le pavage du trottoir s'élevait à la somme de 7,154 fr. ; les murs de clôture coûteront 1,500 fr. ; ensemble 8,654 francs ; l'empierrement de la cour, la porte et quelques croisées à ouvrir feront monter la dépense totale à 10,000 fr. et les

frais d'acte à 10,600 fr. Il est incontestable qu'au point de vue spéculatif, abstraction faite des conditions de salubrité que nous nous assurons, notre propriété gagnera beaucoup plus que cette somme.

Ces arguments paraissent si plausibles à la Commission des travaux publics elle-même que, tout en nous faisant opposition, elle nous déclara que nous avions raison comme propriétaires et que si l'école leur appartenait, ils ne balancerait pas à faire l'achat que nous vous proposons ; mais, pour la ville, c'est différent : elle a souscrit des obligations nombreuses, il faut qu'elle y fasse honneur avant d'en créer de nouvelles.

Ainsi, Messieurs, l'achat est excellent en lui-même, c'est d'avis unanime, mais il exige 10,000 francs que la ville n'a pas, dit-on. Et cependant, malgré cette prétendue pauvreté, il n'y a pas six semaines que vous votiez une subvention de 10,000 fr. au théâtre, un supplément de 3,000 fr. pour les aqueducs de la promenade, une indemnité de 3,000 fr. pour une légère modification à la façade de M. Prouvost-Delescluse.

Vous venez de vous montrer si faciles et si larges, et vous reculez devant une acquisition si utile et si peu coûteuse ? Elle représente 15 francs à peine pour chacun des 700 enfants qui fréquenteront ces écoles dans un mois : elle assurera non-seulement à la génération actuelle, mais aux nombreuses générations d'élèves qui sont appelées à se succéder dans ces trop étroites enceintes, l'air et la santé indispensables aux bonnes études.

M. Lefebvre-Duvalier déclare n'avoir jamais objecté qu'il eût été plus opportun de proposer cet achat avant d'ériger aucune construction.

M. Motte-Bossut répond qu'il n'a inséré cette phrase dans le rapport que pour donner satisfaction au désir qui lui a été manifesté par un des membres de la Commission des travaux publics ; il sait bien que ce projet n'est pas nouveau.

M. le Maire ajoute que la Commission l'a déjà examinée puisqu'elle s'est rendue sur les lieux pour prendre connaissance du terrain, et si elle n'a pas fait mention dans un précédent rapport, c'est qu'il eût craint de ne rien obtenir en demandant trop ; mais aujourd'hui que le Conseil, prenant en considération la proposition de M. Dubucq, a renvoyé ce projet à l'étude des deux Commissions, il y a lieu de l'examiner de plus près, et de démontrer les avantages de cette adjonction de terrain à l'école de la rue Decrême.

M. Dubucq traite la question au point de vue de l'aération et de la salubrité, qui seraient compromises par les constructions qu'on pourrait élever sur ce terrain.

M. Lefebvre-Duvalier est d'avis qu'il serait préférable d'acheter un autre terrain au Pile ou aux Trois-Ponts, afin d'y construire une école aussitôt que les ressources le permettront. Il exprime le vœu que cette nouvelle école soit confiée à des professeurs laïques.

M. le Maire consultera en temps opportun le Conseil qui sera juge de cette question.

Après ces explications, le Conseil rejette, à la majorité de 13 voix contre 9, le projet d'achat d'un terrain rue Sainte-Thérèse à joindre à l'école des garçons.

La suite au prochain numéro

Chronique Locale

C'est mardi prochain que doivent s'ouvrir devant la Cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire Troppmann.

Ces débats, qui ne peuvent manquer d'avoir un grand retentissement, offriront surtout un douloureux intérêt pour la ville où vécut la famille Kinck.

Le *Journal de Roubaix* a donc pris ses mesures pour donner in extenso, et en avance sur tous les journaux, le compte rendu des audiences. Notre service sténographique est dès maintenant orga-

— Et d'Igornay, dont la main gauche était occupée à diriger son cheval, déganta sa main droite à l'aide de ses dents, et présenta cette main au jeune comte.

— Ah ! monsieur, que vous êtes bon d'avoir ainsi pitié de moi ! — s'écria Beauregard avec attendrissement. — Mais ne m'en voudrez-vous pas d'avoir été si peu sincère avec vous ? Cette confiance que mon père vous témoignait, j'aurais dû l'imiter ; ne l'ayant pas fait, m'accordez-vous encore votre estime ?

— Puisque je vous tends la main, jeune homme, pourquoi toutes ces questions ? Tenez, voulez-vous que je vous dise tout, pour couler à fond cette affaire de manière à n'avoir plus besoin d'y revenir ? Je vous ai demandé la main de votre sœur pour mon fils quand j'ai entendu dire que vous vous ruiniez, et j'ai insisté pour l'obtenir lorsque j'ai cru que ces bruits étaient fondés. Entre gentilshommes, ces choses-là se font sans que celui qui les offre doive s'en enorgueillir, et sans que celui qui les accepte puisse s'en trouver blessé.

(La suite au prochain numéro.)

Nous recommandons à nos lecteurs et abonnés les nouveaux papiers et enveloppes de lettres de Ch. Jeanbin, 17, rue de l'Échiquier, Paris, qui continuera à adresser franco par la Poste des échantillons sur demandes affranchies. (Voir aux annonces.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 25 DÉCEMBRE 1869.

— 51 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOU DRAS.

(Suite)

XXVI

LE MANOIR BAJEUNE. — LA CHASSE.

Alliette était radieuse en l'écoutant vanter le sang-froid et l'intrépidité de son frère ; un regard furtif jeté sur Corinne lui avait aussi appris que son amie était contente. Rien ne manquait donc à son bonheur pour le moment.

— Je crois, baron — dit Fourcy — que ces messieurs n'ont pas couru un danger aussi grand que vous croyez : cet animal devait être exténué !

Tout exténué qu'il était — grimaça d'Igornay — vous n'avez cependant pas pu, mon cher Fourcy, arriver assez vite pour prendre part à la danse.

— Et vous y auriez pourtant dignement figuré — se hâta d'ajouter Tristan qui vit que le visage de Fourcy se rembrunissait.

Pendant cette petite altercation, Alliette et Corinne s'étaient rapprochées de César, et, malgré sa résistance, elles l'avaient obligé à recevoir leurs soins. Le bras du moderne Hippolyte, doucement soulevé par elles, avait été délicatement posé sur un mouchoir plié en écharpe : quand cette opération fut terminée, le baron aida son fils à remonter à cheval, et tout le monde reprit le chemin du château.

Malgré cet accident et la perspective d'une séparation prochaine, le retour fut gai. La chasse avait été belle, le succès complet, le dénouement heureux, quoique dramatique ; enfin chacun était satisfait de soi et des autres, sans excepter Fourcy, à qui Tristan avait l'art de persuader que le bon résultat de la journée était dû à l'intelligence avec laquelle il avait dirigé la chasse.

Fourcy put donc prendre un air modeste, ce qui est la plus grande jouissance des vaniteux.

On avait parcouru à peu près les deux tiers de la distance, et déjà on apercevait dans l'éloignement les toits du village de Beauregard, lorsque le baron, qui avait jusqu'à ce moment marché en tête de la petite troupe, ralentit l'allure de son cheval, et fit signe à Tristan qu'il désirait rester en arrière

pour lui parler en particulier.

Tristan s'empressa de se conformer à ce désir, et quand ils furent tous deux assez loin de leurs compagnons pour n'avoir rien à craindre des oreilles indiscrettes, d'Igornay s'exprima ainsi :

— Je crois, mon cher comte, vous avoir dit, il y a quelques jours, que nous étions quittes, et que la première fois nous jouerions la belle.

— Je me le rappelle, en effet — répondit Tristan, dont la pensée se reporta aussitôt à la pénible explication qu'il avait eue avec le baron.

— Eh bien ! cette belle est jouée et vous l'avez noblement gagnée ; il ne vous reste plus qu'à en fixer le prix.

— Mais, baron, c'était une plaisanterie — repartit Tristan avec embarras — et d'ailleurs je n'ai rien à vous demander, si ce n'est la continuation de votre bonne amitié.

— D'abord — interrompit d'Igornay — je ne plaisante jamais. Quant à mon amitié, vous êtes sûr qu'elle ne vous fera pas défaut, quoi qu'il arrive ; mais si vous me dites que vous n'avez rien de plus à me demander, je vous répondrai franchement, vous m'entendez bien, n'est-ce pas vrai ? que vous n'êtes pas sincère avec moi. Oh ! ne me regardez pas ainsi — continua-t-il en remarquant que la physionomie de Tristan s'assombrissait — j'ai vu clair dans nos affaires pendant les huit jours que j'ai passés chez vous, et je

suis certain maintenant que mademoiselle votre sœur ne se soucie que fort médiocrement de devenir madame la baronne d'Igornay.

— Il me semble cependant — balbutia Tristan — que la conduite de ma sœur ne vous a pas donné le droit de faire cette supposition.

— Si vous entendez par là que mademoiselle Alliette a été charmante pour nous comme pour tout le monde, je serai à coup sûr de votre avis ; mais si vous voulez me flatter de quelque chose de mieux, je serai obligé de douter de votre pénétration ou de votre loyauté : choisissez.

— J'étais fort absorbé par mes devoirs de maître de maison, etc. . .

— A la bonne heure — interrompit d'Igornay — et je n'ai rien à répondre à cette explication ; il ne me reste donc plus qu'à vous dire que, puisque j'ai mieux vu que vous ce qui se passait, je me regarderais maintenant comme un malhonnête homme si je persistais, après le service que vous m'avez rendu, à considérer certains engagements, vous m'entendez bien, n'est-ce pas vrai ? comme définitifs. Vous ne voulez pas que je vous rende votre parole, n'est-ce pas ? Eh bien ! je retire la mienne, et je vous tends la main d'aussi bon cœur que lorsque je vous l'ai donnée. Voilà comme je suis et comme nous étions tous de l'autre côté.